

Image not found or type unknown



Travailler en nouvelle calédonie avec un titre de séjour

Par **kunda**, le **03/12/2010** à **14:38**

Bonjour, rnrnj'ai un titre de séjour temporaire d'un an (visa long séjour conjoint français), je dois partir travailler pendant 6 mois en Nouvelle Calédonie, on m'a dit que je dois demander un visa de long séjour pour motif professionnel à la préfecture, savez vous le délai d'obtention de ce visa ? merci bcp, Kunda